

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2001

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai dernier.
- Examen des demandes de créations de diplômes pour la rentrée 2002.
- Examen des demandes de réhabilitation des diplômes
- Convention ISTV-ISIV
- Questions diverses.

Monsieur KABILA, président de la séance, souhaite la bienvenue aux Conseillers et fait voter le compte-rendu de la réunion du 31 mai.

le compte rendu est voté à l'unanimité

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur KABILA, donne une information sur les effectifs : à date égale l'UVHC enregistre une baisse de 8,8 % en ce qui concerne les primo-entrants, cette baisse correspond à 237 étudiants, l'effectif de cette année est donc de 2468 primo-entrants. En revanche au niveau des inscriptions et des réinscriptions, les chiffres ne sont pas définitifs puisque les étudiants de troisième cycle peuvent encore s'inscrire. A date égale il y a 459 étudiants de moins que l'an dernier, il manque en particulier : les étudiants étrangers de troisième cycle, les étudiants du DAEU et les étudiants en apprentissage. Globalement, le nombre des inscrits à l'UVHC devrait rester le même que celui de l'année dernière.

Puis, Monsieur KABILA invite Monsieur MAYEUR à faire l'état des lieux des équipements informatiques mis à la disposition des étudiants afin de faire le point par rapport à ce qui avait été annoncé le 12 avril dernier.

Monsieur MAYEUR rappelle que la politique de soutien important aux équipements pédagogiques, de croissance du nombre de postes de travail et d'accès au réseau, a été suivie et qu'elle ne cesse d'être renforcée. En outre, cette année, dès l'inscription, chaque étudiant a reçu son adresse électronique et la mise en place de l'accès au courrier électronique est terminée. Des efforts importants sont faits pour l'équipement de tous et la sécurité des accès est effectuée dans les meilleures conditions possibles..

Le système d'information pour étudiant fonctionne et ses fonctionnalités seront non seulement mises à jour, mais aussi développées.

Monsieur MAYEUR rappelle que le concept de bureau virtuel sera développé dans le futur contrat, il permettra aux étudiants d'avoir, à partir de leur carte, leur nom et leur mot de passe, des espaces de stockage, (un portail dédié à chacun), qui éviteront toutes les problématiques de transferts de données par des disquettes ou autres supports. Monsieur MAYEUR souhaite que la plus grande information soit donnée en ce qui concerne toutes ces possibilités afin qu'elles soient utilisées au mieux et par le plus grand nombre.

Monsieur KABILA remercie Monsieur MAYEUR.

La modification du FAVE

Suite à la décision prise par la circulaire n°2001-159 du 29 août dernier, parue au Bulletin Officiel du 6 septembre 2001, le Ministère transforme le Fonds d'Amélioration de la Vie Etudiante (FAVE) en Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Monsieur KABILA donne la parole à Madame SCHREVEL.

Madame SCHREVEL rend-compte des modifications qui s'articulent sur trois idées maîtresses :

- La constitution d'un bureau de la vie étudiante
- Les engagements associatifs et leur reconnaissance dans le cursus
- La gestion du FSDIE dont l'utilisation doit se faire dans deux grands domaines, l'aide aux projets et l'aide sociale

La répartition prévue par le Ministère au sujet de l'utilisation du FSDIE est une fourchette de 70 à 80 % pour l'aide aux projets et de 20 à 30 % pour l'aide sociale. La décision concernant cette répartition doit être présentée au CEVU et votée au CA.

Madame SCHREVEL ayant terminé son exposé, Monsieur KABILA reprend la parole et propose que les Conseillers votent les taux de répartition qu'ils souhaitent voir appliqués à l'UVHC, afin de faire une proposition au Conseil d'administration, en tenant compte du contexte actuel et compte-tenu du fait que les étudiants boursiers pourront, dans leur majorité, cette année conserver leur bourse pour une poursuite éventuelle de leurs études en 3^{ème} cycle et notamment en DESS. Monsieur KABILA propose :

- 70 % pour l'aide aux projets
- 30 % pour l'aide sociale,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

La Convention ISIV-ISTV

Monsieur KABILA rappelle que dans un précédent Conseil l'ordre du jour portait sur un DU de l'ISIV, de niveau bac+2, la Commission des Titres d'Ingénieur exige un diplôme pour les étudiants à ce niveau, à l'ISIV. Le Directeur de cette composante et le Directeur de l'ISTV en concertation avec Monsieur LEVEL, Président de l'UVHC et Monsieur KABILA, proposent d'inscrire les étudiants dont il s'agit en DEUG Sciences et Technique pour l'Ingénieur à la place d'un DU. Ce qui entraîne l'établissement d'une Convention entre ces deux composantes.

Monsieur DEQUITD, représentant de l'ISIV fait la présentation de cette convention dont le texte est remis à chacun des Conseillers.

Monsieur KABILA, met au vote cette convention

Celle-ci est adoptée à l'unanimité, sous réserve du vote du CA et des deux Conseils d'administration des composantes concernées, l'ISTV et l'ISIV.

L'examen des demandes de créations de diplômes pour la rentrée 2002

L'examen des demandes de réhabilitations des diplômes

En préliminaires à l'examen de ces deux points de l'ordre du jour Monsieur KABILA fait une communication importante aux Conseillers.

L'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis pourrait être choisie comme Université pilote pour la mise en place de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il s'agit de la mise en œuvre dans chaque pays de l'Union Européenne des orientations définies par :

- la Conférence européenne de Paris-la Sorbonne (25 mai 1998)
- la Conférence européenne de Bologne (19 juin 1999)
- la Conférence européenne de Prague (19 mai 2001)
- la décision du Conseil et du Parlement européen n°253-2000 (CE 24 janvier 2000)
- la résolution du Conseil européen du 14 décembre 2000

Ces textes se résument en quatre axes majeurs :

1/ Une architecture des études fondée principalement sur l'obtention des trois grades : licence, mastaire, doctorat, structurant l'enseignement supérieur tout en préservant les niveaux intermédiaires.

2/ Une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement capitalisables

3/ L'adoption généralisée du système européen d'unités capitalisables et transférables dit : « système européen de crédits – ETCS » accompagné de la délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes afin d'assurer leur lisibilité au plan international.

4/ des dispositifs d'appui à la mobilité.

Après cette communication, Monsieur KABILA rappelle que ce projet avait été voté au Conseil d'administration du 28 juin dernier.

Après quoi il invite les porteurs de projets à les exposer tout en sachant que ceux-ci pourront être revus dans le nouveau cadre.

Chacun décrit donc les projets il s'agit de :

la licence professionnelle de Commercialisation d'équipements et de services industriels (CESI)

Ce projet déjà présenté, jugé trop ambitieux par la commission ministérielle et le CNESER a été révisé, il ne comprend plus maintenant d'option agroalimentaire et certaines matières ont été allégées

L'IUP mécanique-Génie mécanique et matériaux

Suite à la visite des conseillers du Ministère le 19 octobre 2001, on va probablement demander la création de deux IUP, le premier à Maubeuge (Matériaux) et le deuxième à Valenciennes (Génie Mécanique).

L'IUP Génie mathématique et informatique de l'ISTV

Il s'agit d'une transformation de la filière.

En fait il s'agit surtout d'afficher clairement l'ancrage industriel, de donner une plus grande place aux projets d'intégration, aux langues, à la vie de l'entreprise et d'impliquer le plus possibles les professionnels.

C'est un cursus sur trois ans (IUP) avec une véritable première année d'IUP, une plus grande place aux projets, aux langues et à la vie d'entreprise. Il y aura aussi une plus grande implication des professionnels. Ce projet est en cohérence avec le projet de département d'informatique à l'IUT sur Maubeuge, IUP devenant un débouché pour les bons étudiants de l'IUT afin qu'ils terminent leurs études.

Il y a une possibilité d'ouverture sur une mention de mathématiques appliquées dans le cadre de l'IUP. Quant à la filière Mathématiques appliquées et Sciences sociales, elle existe et fonctionne en DEUG, mais la licence n'existe pas

Ce projet s'inscrit en cohérence avec le projet de l'IUT Informatique sur Maubeuge en créant une passerelle de l'IUT à l'IUP

Cette formation comprend diverses options et mentions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur KABILA lève la séance.

Les présents : Président de séance Monsieur KABILA

Collège A : Madame LERICHE ayant pouvoir de Monsieur OURAK, Monsieur HERRERAS ayant pouvoir de Monsieur HERBIN, Monsieur THOMAS.

Collège B : Mesdames MAQUINGHEN ayant pouvoir de Madame SADAUNE Messieurs BLAISE et WAXIN ayant pouvoir de Messieurs DEMORY et TALEB

Collège IATOSS : Madame FEUTRY ayant pouvoir de Madame CITERNE

Membre de droit Monsieur DULION

Invités permanents : Mesdames CHAARA, FLAMENT, KALINSKI représentée par Monsieur TUGORES, MINISINI, MORGAND et SCHREVEL .
Monsieur PILETTE

Invités : Mesdames TILLOY-ALPHONSE, DUBROEUQ, BAUDUIN, Messieurs AMBADA, DEQUITD, PAIN, DEREMETZ, JOUAN, DEBRUILLE, VERZURA, WATELAIN et MALAPEL

Les excusés : Mademoiselle CROY, Messieurs BASSINET, BERNARD, DARRAS, DECHY, MOREAU, RAVALARD, REVAUX, SCHOONHEERE, SEGUY, et SERNICLAY.